DOSSIER

Humanités numériques*

N° 571 / juillet 2018

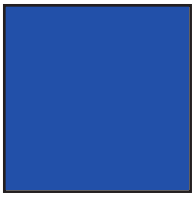

dossier coordonné par
Sonia Chebbi
dé éguée permanente
de a F ceméa
Pascal Gascoin
chargé de m ss on éducat on
numér que aux Ceméa

Nous vivons un moment particulier de notre histoire, une révolution est à l'œuvre qui bouleverse notre quotidien, nos vies personnelles, notre rapport au monde, à l'information, à la démocratie. Il est même parfois souvent question d'identité. Cette révolution dite numérique nous est cependant imposée par des entreprises sans que nous ne nous soyons, à aucun moment, concerté.e.s. Tout juste avons-nous le temps de nous adapter à ces nouvelles pratiques que d'autres surgissent et s'imposent à tous et toutes sous prétexte de modernité. Nous pouvons décrypter notre société en analysant la place sociale du numérique, la manière dont il est régi politiquement et les incidences sociétales de ces choix politiques. Le numérique est un fait social total, car il déstabilise nos sociétés, réinterroge nos identités individuelles et collectives, notre rapport à l'espace, au temps, à l'autre mais aussi les conditions de production et de diffusion des savoirs.

Quel sens donner au numérique aujourd'hui et plus particulièrement dans les pratiques éducatives ? Les transformations culturelles et les révolutions pédagogiques liées au numérique nous inscrivent dans une réflexion sur ce récent concept des humanités numériques.

« Les humanités numériques sont un domaine de recherche, d'enseignement et d'ingénierie au croisement de l'informatique et des arts, lettres, sciences humaines et sciences sociales. Elles se caractérisent par des méthodes et des pratiques liées à l'utilisation des outils numériques, en ligne et hors ligne, ainsi que par la volonté de prendre en compte les nouveaux contenus numériques, au même titre que des objets d'étude plus traditionnels. Les humanités numériques s'enracinent souvent d'une façon explicite dans un mouvement en faveur de la diffusion, du partage et de la valorisation du savoir. » (Wikipedia)

Ce dossier nous propose de faire un pas de côté, de prendre le temps de mettre en résonance les axes philosophiques, politiques et éthiques de la question de l'éducation et du numérique en lien avec les pratiques défendues et portées par les Ceméa France et la fédération internationale des Ceméa. Nous croyons à notre capacité collective à transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus, à l'importance essentielle de garantir l'autonomie de ces mêmes individus, et de leur permettre de décider librement de leur destin collectif. Le contrôle démocratique de ce monde numérique et des usages qui s'y déploient devient un enjeu central. Libre, solidaire et décentralisé, nous tenterons dans ces pages d'en décrire les contours. ■

* Tous es textes du dossier sont sous icence CC by SA sauf « Un Manifeste d'engagement », p.35 et « Du consumérisme à a citoyenneté », p.55 qui sont sous CC by ND.

Marchandage numérique

Sonia Chebbi

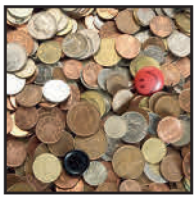

Depuis 2014, la fédération internationale des Ceméa a créé avec six autres organisations le réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation afin de mener des actions de plaidoyer politique auprès des États de la francophonie. Nous constatons que la marchandisation de l'éducation est en contradiction avec les textes internationaux relatifs aux droits humains qui décrètent que l'éducation est un droit.*

* Coalition éducation, Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation, *Global initiative for economics, social and cultural rights*, Solidarité Laique, *Right to education.*

En 2016, nous avons lancé un appel [1]francophone contre la marchandisation de l'éducation signé par plus de 400 organisations dans le monde. Cet article tend à analyser la question éminemment sociale et politique de la place du numérique dans les pratiques pédagogiques au regard des principes de cet appel. En effet, nous assistons actuellement, à l'échelle mondiale, à la substitution des financements publics nationaux et internationaux par des financements issus de partenariats confiés à des sociétés privées qui ont plus des objectifs de profit que des visées d'éducation de la population. La tentative globale d'inclure l'éducation dans la sphère des rapports marchands n'est pas nouvelle. Mais l'irruption du « numérique » a fait entrer ce processus dans une nouvelle ère. Elle ne vise plus seulement l'enseignement en tant qu'activité de service mais massivement les ressources et contenus éducatifs en tant que « produits pédagogiques ». Ceci inclut des « modèles d'éducation » dont nous savons qu'ils ne sont pas neutres Ainsi, l'utilisation du numérique dans le secteur de l'éducation entraîne en référence à l'appel, un triple phénomène. La privatisation de l'éducation qui

se caractérise par l'augmentation de sa prise en charge par les acteurs privés du numérique, les Gafam[2] : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft. La conséquence directe est une marchandisation de l'éducation. Ceci entraîne une privatisation dans l'éducation par l'introduction de méthodes et d'approches issues du secteur marchand : standardisation des pratiques pédagogiques. L'appel francophone se place comme un garde-fou face à la marchandisation galopante au niveau international et recommande une régulation forte des États , il stipule que « L'État doit garantir que l'éducation ne soit pas instrumentalisée par les acteurs économiques et que soient appliqués les principes soutenant la démocratie tels que les principes de transparence, participation et responsabilité. » L'ouverture aux Gafam contredit l'idéal de transparence. La récolte des données est une arme économique majeure. Les informations récoltées peuvent ensuite être vendues ou échangées dans une totale opacité pour les citoyen.ne.s. En laissant les Gafam s'immiscer dans les pratiques des élèves dès le plus jeune âge, ces grands groupes ne les considérant pas comme des apprenant.e.s mais de futur.e.s consommateurs.trices de leurs propres produits ou de ceux de leurs client.e.s.

Participation, responsabilité

Le numérique doit demeurer un support, un outil au service d'un projet pédagogique. Il ne faut pas confondre l'outil et la finalité du processus qu'il peut servir. Ce qui prime, c'est la relation pédagogique, la construction du savoir par les élèves, la formation des enseignant.e.s, des actrices et acteurs socio-éducatifs mais aussi la relation que les élèves créent avec les outils numériques en dehors de l'asservissement. Les usages numériques transforment profondément les pratiques pédagogiques. Or, nous devons nous réapproprier ces outils, ces données pour en faire un bien commun accessible à tous et toutes. Nous devons rester maîtres et maîtresses des contenus et ne pas être asservi.e.s à un monde éditorial numérique qui s'emparerait de l'école comme un des canaux de distribution de leurs « messages pédagogiques ». L'approche du numérique portée par les Gafam met en péril une appropriation émancipatrice de ces outils et des contenus. Le numérique est envisagé comme un espace réservé aux expert.e.s et le grand public ne se considère pas armé pour comprendre, analyser les enjeux actuels. La régulation des États et des organisations internationales qu'ils ont constituées doit veiller en priorité à l'accès pour tous et toutes aux moyens d'apprentissage jugés utiles ; que ces moyens soient numériques n'empêchent pas de considérer que leur utilisation doit être basée sur un accès pour chacun.e. L'équipement des pays, des individus, des collectivités est un enjeu majeur dans ce cadre. La responsabilité de l'État et des organisations internationales est d'offrir un cadre de régulation, de protéger les citoyen.nes, d'introduire une réflexion critique sur les usages, les finalités et les conditions d'accès au numérique. La fonction de l'État devrait être de réguler les services éducatifs, de s'assurer que ces nouveaux supports et usages numériques bénéficient à l'intérêt public, aux services des élèves des professeur.e.s et des actrices, acteurs socio-éducatifs. Ce faisant, les usages du numérique devraient s'inscrire dans une politique publique en tant que bien commun. ■

1. Retrouvez l'appel en intégralité sur le site : nevendezpas-leducation

2. 2015, en France, partenariat entre l'Éducation nationale et Microsof.

Vers l'Education Nouvelle / Ceméa ©

Libre

La question de la liberté est une donnée fondamentale dans l'histoire d'internet. Cet outil incarnait à son origine la liberté d'information, d'ouverture sur le monde, la possibilité de transcender les frontières, de mettre en lien l'humanité. Cette part de réalité est aujourd'hui contredite par la dimension mercantile qui caractérise l'industrie du numérique. En effet, les grands groupes du numérique cherchent à privatiser cette liberté, à s'en attribuer le contrôle en imposant du code fermé dans des systèmes verrouillés et non-interopérables. Au-delà de cette dimension technique, internet fut une utopie extraordinaire mais devient un champ non plus de liberté mais d'enfermement idéologique.

Le charme discret des pratiques libres

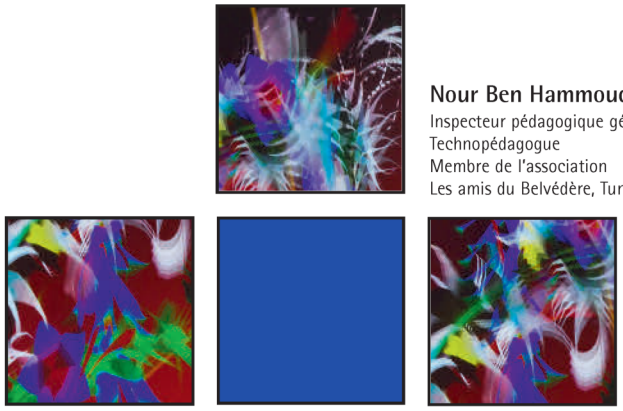

Nour Ben Hammouda
Inspecteur pédagogique général
Technopédagogue
Membre de l'association
Les amis du Belvédère, Tunisie

Avec le numérique les choses ne sont jamais simples. Elles le paraissent et un grain de sable vient souvent contrecarrer les certitudes de cette belle mécanique. Mais quand c'est la liberté qui grippe les rouages, on ne peut que se réjouir de ce dommage.

Dès les décennies Soixante et Soixante-dix, les chercheurs et chercheuses sur les pratiques d'usage de « l'informatique » se sont préoccupé.e.s de la vision déterministe n'octroyant aucune liberté à l'usager.ère dans son appropriation des technologies. Un précurseur, Certeau,* disait en 1980 déjà, que « les pratiquant.e.s ne seraient pas soumis.e.s aveuglément à la dynamique de l'offre dans leur utilisation des techniques ».

Une véritable logique d'éducation nouvelle

Un.e usager.ère, sous cette perspective, est capable non seulement d'interpréter le sens et les modes d'emploi des technologies mises à sa disposition, mais il peut également en détourner les fonctionnalités et en bricoler d'autres pour qu'elles répondent à ses besoins spécifiques. Le paradigme d'innovation descendante provenant des laboratoires est ainsi battu en brèche. On parle désormais « d'innovations par l'usage » et « d'innovations ascendantes ». Ces innovations proviennent d'une démarche collaborative réunissant, souvent de manière bénévole, un noyau dur d'usager.ère.s innovateurs.trices qui en mobilisent, dans une sorte de boule de neige, d'autres par le biais de réseautage, lesquels à leur tour apportent progressivement leurs contributions aux innovations : c'est l'écosystème même des pratiques

* Michel de Certeau in L'Invention du quotidien *I,II. Paris, Gallimard, 1981.*

numériques dites « libres ». Profitablement, ce modèle socioconstructiviste de l'innovation numérique reproduit le processus collaboratif de l'Éducation nouvelle, dans lequel l'apprenant.e est acteur.trice actif.ve de ses apprentissages. Il va sans dire que ce n'est pas la technologie en soi qui produit une différence en termes de réussite, mais ses usages, c'est-à-dire la pédagogie au-delà de l'implication et de la motivation des élèves.

La marchandisation enraye la dynamique collaborative

Il ne faut pas ainsi se faire d'illusions quant à la technologie numérique. Même « libre » elle n'est pas à elle seule un facteur de changement. Elle doit être plutôt articulée à une profonde réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage. Des méta-analyses ont démontré que l'usage collaboratif de la technologie, en binôme ou par petits groupes, est généralement plus efficace que l'usage individuel. L'usage en remédiation et/ou en tutorat peut être particulièrement avantageux pour les élèves (enfants, adolescent.e.s) en difficulté, à besoins spécifiques, ou socialement défavorisé.e.s. Stratégiquement, les pratiques numériques libres permettent l'accès à l'information pour chacun.e peu importe son budget, son modèle économique, sa plateforme matérielle ou logicielle. Particulièrement en éducation, la question des pratiques numériques a trait à l'épineuse question de la marchandisation. Une application propriétaire dont le code source est dissimulé pour l'usager, est un facteur de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et fournisseuses, bridant ainsi la maîtrise de la technologie, ses choix d'évolution et d'organisation et le développement local des services numériques. Le propriétaire impose ses conditions et ses prix, en les décuplant par le nombre d'utilisateurs et utilisatrices. Pis encore, cette addiction aux applications propriétaires formate les générations futures aux Gafam.

L'antidote vertueux a trouvé une parade qui reste fragile

La réplique est citoyenne cette fois-ci, mais elle constitue une déviation d'ordre éthique et juridique. Dans les pays les plus précaires économiquement, les pratiques des hackers « craquant » les applications propriétaires relèvent d'un sport national, y compris dans un contexte éducatif. Dans ces pays, il est courant de voir du matériel scolaire tourner sous Windows XP bidouillé avec les suites logicielles qui en découlent. Le message qu'insinue une telle pratique ne se situe pas dans le registre éducatif d'autant plus que cette pratique ne fait qu'accentuer la dépendance des générations futures à ces applications. Par ailleurs, l'explosion de l'Open data et du Big data pose un réel problème de transparence au regard des données collectées par rapport à la vie privée, d'autant plus qu'il s'agit d'apprenant.e.s souvent mineur.e.s et que ce problème éthique est nettement plus saillant dans un contexte éducatif. Les données éducatives, comme les données de santé devraient être soumises, en tant que données sensibles, au principe de l'anonymisation. Or il est établi que les firmes Gafam identifient les usagers et usagères. Les bases de données ne s'écartent ainsi pas de leurs origines : elles ont été développées et industrialisées afin de répondre à des besoins marchands. Sur le plan juridique, le traitement des données personnelles numériques doit se rapporter aux finalités de l'utilisation nonobstant l'écart possible entre la finalité lors de la collecte et celle de la réutilisation. Les pratiques numériques libres permettent de respecter ce droit fondamental à une vie privée. Un plaidoyer pour des pratiques numériques plus libres dans un contexte éducatif, ne peut se contenter des arguments avancés plus hauts même s'ils sont de taille. L'usager.ère final.e reste préférablement sensible à l'argument des « solutions » proposées, car les pratiques numériques, aussi libres soient-elles, servent en fin de compte à apporter une solution pour l'usager et l'usagère. ■

Projet de Manifeste pour les pratiques numériques libres à l'école du peuple

Le milieu éducatif vit des bouleversements numériques successifs depuis plus de vingt ans. Le développement des technologies de l'information, la dématérialisation du contenu, la généralisation d'Internet et l'envahissement des applications propriétaires ont profondément déséquilibré l'écosystème éducatif. Un déséquilibre qui ne cesse de s'accentuer ces dernières années en raison de l'inaction, voire de la complicité des décideurs et décideuses face à l'émergence des géants du Gafam dans l'environnement éducatif. Ces multinationales offrent des services et des produits, souvent payants, parfois gratuits, sans pour autant dévoiler le sort des informations qu'ils collectent de l'usager.ère ni le code source sur la base duquel leurs services et produits fonctionnent.
Ces pratiques ne font que :
- Porter atteinte à la vie privée d'usager.ère.s parfois mineur.e.s ;
- entretenir le déterminisme de celles et ceux-ci à l'égard de ces produits et services ;
- appuyer la fracture numérique ;
- contraindre les générations futures à inculquer ce modèle et les usages qui en découlent ;
- imposer un modèle économique à sens unique ;
- entraver les démarches de la pédagogie active ;
- rendre l'usager.ère totalement dépendant.e quant à l'évolution de ces produits et services ;
- infliger aux usager.ère.s une course matérielle interminable afin de rattraper l'évolution de ces produits et services.

Pour contrecarrer ce courant de marchandisation de l'éducation numérique, les décideurs.euses éducatif.ve.s doivent agir en encourageant les pratiques numériques libres dans les établissements scolaires et universitaires. Ce sont ces pratiques du libre qui entretiennent les principes de l'accès, de l'équité, de la continuité, de l'adaptabilité et de la mobilisation de l'intelligence collective. Ce sont ces mêmes pratiques qui forgent une citoyenneté numérique globale des générations à venir.

Bibliographie – Sitographie

BAGN (C.), CARNNO (G.) ET (C.) IZOARD, *La Tyrannie technologique*, Critique de la société numérique, Éditions l'Échappée, Paris, 2007.
NANTEL (L.), « Open data & Big data ; nouveaux défis pour la vie privée », *Communiquer* [En ligne], 19, 2017, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté le 8 avril 2018.
URL : http://journals.openedition.org/communiquer/2207
OUERGU (M.S.), *Quid du Free/Libre Open Source Software*, Centre de Publications Universitaires, Tunis, 2010.
PROULX (S.) ET (S.) COUTURE, *Pratiques de coopération et éthique de partage à l'intersection de deux mondes sociaux : militants du logiciel libre et groupes communautaires au Québec* 1 – Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur (LabCMO) - École des médias, Université du Québec à Montréal - http://cmo.uqam.ca (consulté le 08/04/2018)
STROSS (R.), *Planète Google – Faut-il avoir peur du géant du web ?* Nouveaux Horizons, Paris, 2009.

Passer en zone libre

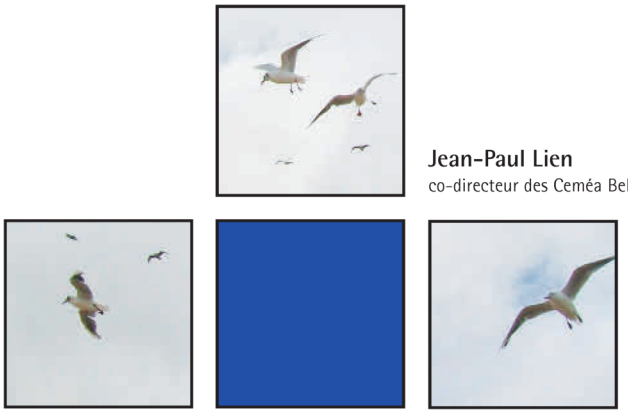

Jean-Paul Lien
co-directeur des Ceméa Belgique

Il y a une vingtaine d'années, dans notre association, tous les logiciels étaient propriétaires : certains logiciels avaient des licences valides, d'autres pas... et tout allait bien. L'utilisation de l'ordinateur était cependant plus limitée qu'aujourd'hui : tout le monde n'en avait pas un sur son bureau, on se partageait les ordinateurs à deux ou à trois, en fonction des besoins et, souvent, des envies. Certaines prises de notes se faisaient encore à la main, avec papier et crayon, le secrétariat s'occupant ensuite de la frappe informatique et de la mise en page.
Petit à petit, l'utilisation des ordinateurs s'est généralisée, chacun-e commençant à taper ses textes et à les mettre en page de manière autonome. On s'est mis à envoyer de moins en moins de courriers et de plus en plus de courriels, à chercher de l'information sur internet, à créer son réseau de communication informatisé... Chaque salarié-e a dès lors disposé de son ordinateur personnel et la question des logiciels ne s'est pas posée : tout le monde connaissait les logiciels propriétaires utilisés couramment parce c'étaient les mêmes qu'à la maison, ceux qui étaient d'office proposés à l'achat d'un ordinateur ou bien parce qu'on y avait été familiarisé à l'école.

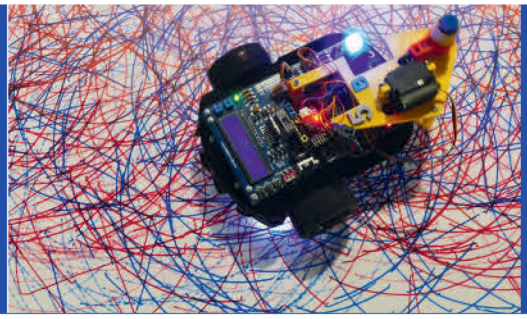

Vous avez dit « logiciels libres » ?

Tout est parti d'une initiative individuelle. Par curiosité, pour essayer, par défi, la personne responsable du parc informatique s'est mise à triturer une vieille bécane dont plus personne ne voulait. Après beaucoup de recherches et de chipotages, l'ordinateur a entamé une nouvelle vie avec les logiciels et système d'exploitation « libres », disposant même d'un accès au réseau interne de l'association. Le changement, à la fois des logiciels et du système d'exploitation, était radical. Mais tant qu'une seule personne était concernée, que c'était son choix, qu'elle se débrouillait bien et seule pour gérer les difficultés soulevées par cette nouvelle manière de fonctionner, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Sauf que… à force de manipuler, de comprendre, de se renseigner, mais aussi de découvrir la portée politique sous-tendant l'utilisation des logiciels libres, la curiosité est devenue conviction et l'initiative individuelle s'est peu à peu transformée en envie de démarche collective.

Proposer ou imposer

Dans l'association, le passage à des solutions libres ne s'est pas décidé de manière collégiale, à partir d'une réelle envie de l'équipe, tant s'en faut. La plupart des salarié-e-s étaient réticent-e-s à « passer au libre » : pourquoi changer et abandonner un système qui fonctionne bien, quel intérêt ? Pour beaucoup, il s'agissait de l'impossibilité même d'envisager un changement d'habitudes et d'une crainte de perdre le (peu de) contrôle qu'ils-elles avaient du fonctionnement de leur ordinateur. Les choses se sont donc passées de manière progressive, en douceur et avec beaucoup d'accompagnement individualisé. À chaque occasion, que ce soit l'achat d'un nouvel ordinateur ou le remplacement de logiciels devenus obsolètes, la personne responsable de l'informatique installait d'office un système d'exploitation libre. Ce n'était donc pas un choix de la part des salarié-e-s, cela leur était imposé, avec parfois pas mal de résistance… mais chacun-e a été accompagné-e durant la phase de transition nécessaire. Le changement est par essence déstabilisant, d'autant plus si l'on n'y met pas du sens : le sujet des logiciels libres a été abordé à plusieurs reprises lors de réunions d'équipe à l'époque, afin que chacun-e puisse appréhender les raisons pratiques, financières, mais aussi philosophiques et politiques, qui motivaient le changement.

La nécessité d'accompagner le changement

La résistance au changement peut être grande si l'on touche à un outil de travail utilisé au quotidien et pour lequel toute une série d'automatismes ont été construits et toute une série d'habitudes prises. La plus grande difficulté du passage aux logiciels libres est l'insécurité générée par la perte de repères bien qu'elle eût été la même en changeant de version de Windows. La transition doit donc être accompagnée par une ou des personne(s) déjà familiarisée(s) avec l'outil, afin d'aider à créer de nouveaux repères et de permettre à chacun-e de se réapproprier la maîtrise de son outil de travail. Dans notre association,

les résistances n'ont pas persisté longtemps et ont été levées lorsque les utilisateurs-utilisatrices ont réalisé qu'ils-elles pouvaient effectuer les mêmes tâches qu'avant sans soucis. Aujourd'hui, la grande majorité des postes de travail sont passés à un système d'exploitation libre et quelques postes restés sous Windows utilisent des logiciels libres au quotidien. Les seules exceptions sont les personnes qui utilisent des logiciels propriétaires spécifiques (comptabilité et graphisme) qui nécessiteraient plus d'adaptation en cas de changement.

Les freins et difficultés pour « passer au libre » à l'interne

Après le passage à un autre système d'exploitation ou logiciel, on entend souvent : « Où sont mes icônes ? », « La mise en page a bougé », « Je voulais installer tel logiciel et ça ne fonctionne pas sous Linux »... Effectivement, des choses ont changé, des fonctions n'existent plus ou ne sont plus au même endroit, les logiciels ne portent pas le même nom, les icônes sont différentes... Tous ces changements nécessitent du temps et de la recherche : il est nécessaire de lire les menus et les boîtes de dialogue pour s'y retrouver, il faut parfois demander de l'aide ou même aller chercher une réponse sur internet, via des forums de discussion. Choses que, pour la plupart, nous n'avons plus ou pas l'habitude de faire. Le passage aux logiciels libres induit ainsi une modification d'usage de l'utilisateur-l'utilisatrice, qui se voit contraint-e à être moins passif-ve face à sa machine. Ce dont certain-e-s n'ont pas forcément envie. On entend parfois aussi : « Si c'est gratuit, c'est forcément moins bien ». En effet, au-delà de la perte de repères évoquée plus haut et de la peur de la nouveauté, c'est aussi, étonnamment, une forme de méfiance envers ce qui est gratuit qui peut freiner la transition vers les logiciels libres. Le fait que ce soit non payant induit pour certain-e-s un côté non professionnel, non abouti, perfectible (mais quel logiciel ne l'est pas?), voire peu fiable. Ces représentations négatives s'estompent généralement au fur et à mesure de l'utilisation des outils. Un dernier frein peut s'exprimer à travers des phrases comme « Pourquoi n'est-ce pas plus connu ? » ou encore : « Personne d'autre ne l'utilise, dans mon entourage». Une difficulté pour faire connaître et pousser à l'utilisation des logiciels libres est

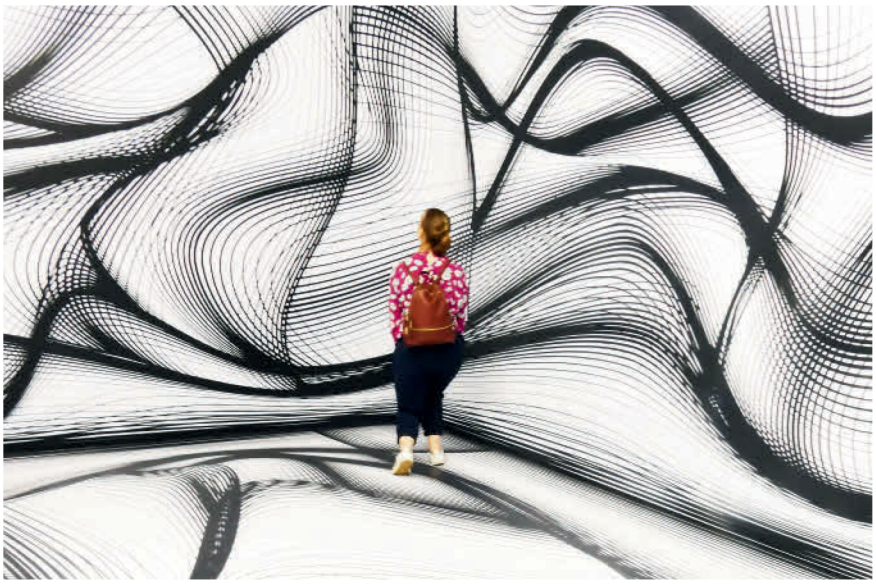

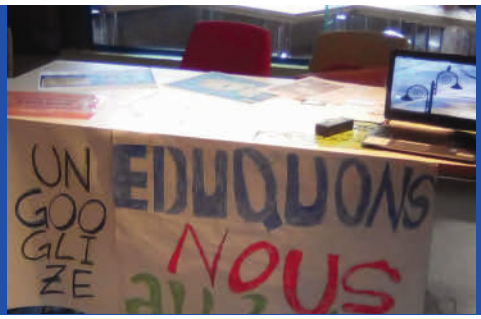

leur discrétion face à la notoriété des logiciels propriétaires. Si vous demandez à quelqu'un avec quoi modifier une photo ou écrire un texte, on vous répondra certainement Photoshop et Word. C'est pourquoi il nous semble important d'utiliser des termes génériques (logiciel de traitement de l'image ou traitement de texte) afin de laisser la plus grande ouverture aux personnes et éviter de faire de la publicité malgré nous.

Et les préconisations dans nos actions

Que ce soit en formation ou en animation, l'outil informatique est actuellement peu exploité dans nos actions. Quand le besoin, l'envie se présentent, nous proposons aux participant-e-s d'utiliser le matériel en leur possession : leurs téléphones portables et tablettes pour filmer, photographier ou enregistrer des sons, leurs ordinateurs pour exploiter le matériau ensuite. S'ils-elles ne disposent pas des logiciels nécessaires pour la réalisation de certaines tâches, nous leur proposons d'office les logiciels libres qui conviennent et les accompagnons dans leur découverte de l'outil. Ce qui importe, de notre point de vue, c'est que les participant-e-s, jeunes comme adultes, soient en mesure de comprendre et d'exploiter au mieux les machines et les logiciels dont ils-elles disposent au quotidien quel que soit leur statut (libre ou propriétaire) ou qui leur sont facilement accessibles, les logiciels libres étant dans ce cas les plus pertinents. Quel est l'intérêt en effet de leur faire utiliser des machines ou des programmes qu'elles-ils n'auront plus jamais l'occasion d'approcher ?

Le côté pratique de l'utilisation d'un outil prend le dessus sur tout le reste et tout changement dans le quotidien, dans les habitudes, est dès lors compliqué. Le côté politique ne peut prendre sens qu'à partir du moment où l'utilisateur-utilisatrice a retrouvé une forme de maîtrise du nouveau système qui lui est proposé. Le message à faire passer est qu'il existe des outils libres et gratuits, accessibles à tou-te-s et qui permettent les mêmes choses que les logiciels propriétaires. L'utilisation des logiciels libres oblige cependant à se mettre dans une attitude de recherche et donc à reprendre de la maîtrise sur les outils que nous utilisons. Des outils dont les mécanismes internes sont accessibles et que l'on a la possibilité de modifier, d'améliorer, de comprendre. Cette dimension est difficile à appréhender, car peu de personnes auront l'utilité ou l'envie d'aller voir « comment ça fonctionne », mais ce qui est important, c'est que cela soit possible. On pourrait ainsi faire le parallèle avec un moteur de voiture : soit on a le mode d'emploi, les outils pour le démonter, les pièces sont accessibles et on a le droit de l'ouvrir ; soit on se retrouve face à une boîte fermée que l'on a, ni le droit, ni la possibilité d'ouvrir et de comprendre. Si la voiture tombe en panne ou si on veut qu'elle fonctionne mieux, dans le premier cas, on pourra choisir de réparer, de l'améliorer seul-e ou avec d'autres, ou encore de passer chez le-la garagiste ; dans le second cas, seul-e le-la garagiste qui aura reçu l'autorisation, les outils et les secrets nécessaires pourra y toucher. Il nous semble que dans un mouvement d'éducation comme les Ceméa, il est indispensable de favoriser l'accès à des outils performants, qui donnent la possibilité à chacun-e d'être acteur et actrice de ses apprentissages. ■

Le capitalisme de surveillance*

Christophe Masutti
(Propos recueillis par S. Chebbi et P. Gascoin)
Docteur en histoire des sciences.
Il travaille au CHU de Strasbourg
Administrateur de l'association Framasoft

Le concept de capitalisme de surveillance est un outil d'analyse d'un nouveau modèle économique dans lequel nous sommes projetés. Nous devons nous interroger sur ce modèle et les conséquences sociales des impacts de ce nouveau capitalisme.

La première chercheuse a avoir mis en perspective les mécanismes du capitalisme de surveillance est Shoshana Zuboff. Elle s'intéresse à la manière dont des grandes entreprises, et notamment Google, parviennent à maîtriser tout un ensemble de processus rentables grâce à une économie de la surveillance fondée sur un capitalisme d'un nouveau genre. En effet, ce qu'il y a eu de frappant ces dernières années, c'est l'apparition de grands consortiums d'entreprises qui mêlent tellement de secteurs d'activité que, d'une part ils maîtrisent des chaînes complètes, de la production au marketing et à la communication, et d'autre part ils impactent une très grande partie de nos vies quotidiennes.

S'interroger sur le capitalisme de surveillance, c'est comprendre comment ces grands groupes fonctionnent et comment le marché qu'ils dessinent ainsi relève à la fois de la concentration des capitaux et des données.

Il faut penser ce concept du capitalisme de surveillance au-delà de l'espionnage de nos vies via les médias sociaux et leur instrumentalisation policière ou politique. En effet, les firmes ne sont pas intéressées par ce que nous faisons de bien ou de mal, de moral ou d'immoral, de légal ou d'illégal. Elles sont intéressées par un monitoring des traces de nos quotidiens pour en

* Intégralité de l'entretien avec C. Masutti sur le site internet de la Ficeméa. Compléter par « Les nouveaux léviathans » sur le framablog. Lien : https://framablog.org/tag/leviathanscm/

inférer des modèles. Cette surveillance dont il s'agit est essentiellement celle de ce qu'il y a de plus inintéressant dans nos vies, ce qu'il y a de moins personnel, et pourtant ce qui fait que nous nous ressemblons et donc ce qu'il y a de plus collectif : notre quotidien. Pas nos identités, pas nos goûts ni nos orientations personnelles, non : la banalité. Pourquoi ? Parce que si les acteurs économiques investissent dans les big datas, ce n'est pas pour mieux connaître nos besoins et produire des biens et services censés y répondre, c'est pour créer des comportements, des procédures auxquelles nous nous conformons de manière à consommer des produits déjà prêts, déjà-là. Nos comportements deviennent prédictifs et les grandes firmes agissent dessus, les orientent, les transforment. Shoshana Zuboff va plus loin que la théorie du big brother, elle introduit celui de Big Other. C'est une représentation du fait que l'extraction de nos données, leur marchandisation et le contrôle de notre consommation par les mécanismes de l'économie de la surveillance, créent en réalité une dichotomie entre nos personnes et nos comportements, entre ce que nous sommes et ce que nous consommons pour ne privilégier que l'acte au détriment de l'être.

Tu repères des impacts possibles sur le secteur de l'éducation ?

Ma crainte principale, c'est l'isolement numérique de groupes sociaux. Tout comme il existe des bulles de filtres pour les utilisateurs de médias sociaux, les mécanismes économiques du capitalisme de surveillance provoquent immanquablement une segmentation sociale dont seront de plus en plus exclus ceux qui n'entreront pas dans les processus de consommation reconnus utiles (rentables) par les firmes et (donc) les algorithmes. On sait bien quelles inégalités sont cause de l'illettrisme en France ; elles peuvent être sociales, psychologiques, économiques mais une autre forme d'exclusion existe déjà : l'a-numérisation, ou la dé-numérisation, c'est-à-dire des enfants qui sont exclus ou du moins éloignés des usages numériques : abonnement internet, téléphone portable avec 5G, abonnement à Netflix, Xbox, ordinateur personnel... Tout cela coûte de l'argent, et encore plus, selon les services et la qualité voulue. De même, on ne part pas du même pied dans la vie selon que l'on a ou pas des parents qui savent ce qu'est un protocole de communication et protègent les données de leurs chers et chères petit.e.s.

Quels garde-fous pourrait-on imaginer ?

Un premier élément consiste à protéger par la loi les données des utilisateurs et utilisatrices. Le Règlement Général pour la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai en France et en Europe est une première victoire non parce qu'il remet en cause la toute puissance des géants du web sur l'extraction « consentie » des données des utilisateurs.trices, mais parce qu'il marque un retour de la notion de contrat et devient un indicateur de confiance numérique. Pourtant, le garde-fou reste la loi. Une autre solution consisterait aussi à sanctuariser les données personnelles au sein d'une vision collective des conditions de leur utilisation. En d'autres termes, multiplier les possibilités de recours collectifs ce que

permet le RGPD mais aussi négocier collectivement les conditions du consentement sur le modèle d'une protection sociale des données personnelles. Le développement de ces idées serait trop long à faire ici, aussi je renvoie à l'approche proposée par Lionel Maurel et Laura Aufrère* dans un article : « Pour une protection sociale des données personnelles ». La posture n'est pas idéologique. Ce n'est pas parce que l'on se livre à une critique du capitalisme de surveillance que l'on est nécessairement marxiste/(anarcho-)communiste/trotskiste/socialiste : cochez la case. D'ailleurs j'ai volontairement montré ci-dessus, que la critique pouvait justement être issue d'une certaine orthodoxie libérale.

Quelles résistances en tant que mouvement d'Éducation populaire ?

Les formes de résistances collectives sont celles qui ont le plus de chance d'aboutir et encore plus de chances si elles proposent des modèles alternatifs. Pour ce faire, il faut d'abord s'armer conceptuellement en faisant un effort rigoureux d'analyse. Mais une fois que l'on a posé quelques concepts comme celui de capitalisme de surveillance, qui n'est, au fond, qu'un outil conceptuel parmi d'autres, on fait quoi ?

On explique. Cela passe par une batterie de connaissances techniques que jusque là je n'ai pas développées. Ce qu'une association comme Framasoft a pu démontrer depuis trois ans avec sa campagne *Degooglisons Internet*, c'est que des services alternatifs, respectueux des données des utilisateurs et utilisatrices sont non seulement possibles à mettre en œuvre pour le public, mais permettent aussi de renouer avec une forme collective de confiance. Imaginez une association non loin de chez vous et qui vous propose d'héberger des services

* Article disponible sur le blog publié par calimaq@gmail.com

numériques en annonçant publiquement qu'elle s'engage à respecter vos données, sur la base d'une transparence logicielle (elle utilise des logiciels libres) et humaine – vous connaissez les noms des membres de cette association et vous pouvez même aller leur rendre visite physiquement. C'est pas mal, non ? C'est le but d'un collectif initié par Framasoft et qui s'appelle Chatons.org.

Framasoft fait œuvre d'Éducation populaire

Ce que Framasoft a su démontrer, ce n'est pas tant quelles solutions peuvent être utilisées collectivement pour « remplacer » celles proposées par les géants du web. C'est, comment et par quelles méthodes, de telles solutions peuvent concrètement être mise en œuvre par les citoyens. À des solutions mondialisées et monopolistiques, on peut proposer des solutions localisées et dé-concentrées. À un manque de confiance, on peut répondre par des formes finalement très classiques de contractualisation, de manière collective.

Framasoft fait œuvre d'Éducation populaire, sur deux fronts : informer et proposer des solutions alternatives. Évidemment, tout le monde ne sait pas configurer et utiliser un serveur web, et encore moins être prêt à endosser la responsabilité de la gestion des données des utilisateurs – héberger des courriers électroniques et en perdre la moitié, ce n'est pas très sérieux et la seule bonne volonté n'excuse pas tout. C'est la raison pour laquelle les réponses doivent être collectives et, pour qu'elles fonctionnent, l'information doit passer : cela va de la diffusion des outils à la démonstration de leurs usages, en fonction du public visé. Rien de pire en effet que de tenir le même discours quel que soit l'auditoire. Quels outils libres et respectueux des données des utilisateurs.trices puis-je utiliser dans le cadre d'une activité d'écriture collaborative ? Comment puis-je stocker et sécuriser les informations comptables de mon association ? Comment s'y prendre pour encourager ou participer au développement d'un logiciel libre ? Quels sont les enjeux d'un changement de pratiques dans un collectif pour passer d'une overdose de GoogleDocs à une solution Nexcloud ? Quelles sont les contraintes juridiques de l'hébergement de données ?

Framasoft et les autres associations libristes ne peuvent répondre seules à ce genre de questions : les structures d'Éducation populaire ont aujourd'hui ce rôle à jouer, en plus du reste. Presque tout est encore à inventer, et tout particulièrement les supports pédagogiques et les méthodes de formations.

Si les structures d'Éducation populaire ne le font pas, personne d'autre ne le fera. L'Éducation nationale pactise avec Microsoft et démontre sur presque chaque site de rectorat combien elle se fiche des données personnelles des élèves en encourageant les enseignant.e.s à utiliser des services tiers, ceux de Google en tête. Par manque d'ingénierie et non par manque de moyens financiers, elle ne propose aucun outil libre et éthique à disposition de son personnel pour des usages pédagogiques. Elle est devenue, malgré une forte proportion de mécontentement parmi son personnel, l'exemple d'une démission, voire une soumission du service public aux Gafam. C'est de cela qu'il faut se défendre. ■

RGPD / GDPR

Expliquer le Règlement Général sur la Protection des données ou General Data Protection Regulation en application depuis le 25 mai 2018, en quelques lignes relève presque de l'impossible, ce court encart n'est donc qu'une synthèse absolument non exhaustive et je ne peux vous encourager qu'à aller y regarder de plus près puisque nous sommes toutes et tous concerné·e·s, à la fois en tant que citoyen·ne·s mais aussi en tant qu'association

Ce texte examiné par l'Union européenne depuis quatre ans est un règlement applicable par tous les états membres, en même temps Il renforce les droits des citoyen·ne·s européen·ne·s en leur donnant plus de contrôle sur leurs données personnelles Toute entreprise (européenne ou non) ou association qui traite des données personnelles (cela peut n'être qu'une liste de noms ou d'adresses mails) via des bases de données en ligne de citoyen·ne européen·ne doit donc se mettre en conformité avec le RGPD
Qu'est ce qu'une « donnée personnelle » ? Ce terme désigne toutes les informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, à savoir le nom, le prénom, l'adresse postale, mail ou IP, mais aussi les données de localisation, le temps de connexion, le numéro de téléphone, l'âge, le sexe ou les données biométriques comme les empreintes digitales

Ce qui va changer pour nous ? Les entreprises doivent désormais ne collecter que les données nécessaires au fonctionnement du service Afin de vous adresser une newsletter mensuelle, seule votre adresse mail est utile Peu importe de savoir où vous vivez, votre âge, votre (ou vos) orientation(s) sexuelle(s) ainsi que l'accès à votre liste « d'ami·e·s » sur votre compte Facebook Elles doivent proposer des conditions d'utilisation claires et simples afin de recueillir « le consentement libre éclairé et explicite » de l'utilisateur·trice au sujet de la collecte et l'exploitation de ses données Attendez vous donc à recevoir des courriels concernant l'actualisation des conditions d'utilisation de vos services préférés Concernant les mineur·e·s, le texte français fixe à quinze ans l'âge à partir duquel un·e mineur·e peut s'inscrire sur un réseau social sans autorisation des parents (seize ans pour le texte européen) Les entreprises qui s'adressent à ce type de public doivent rédiger le texte de consentement en des termes facile ment compréhensibles et recueillir l'autorisation du de la responsable légal·e du de la mineur·e *Quid* du droit à la portabilité des données, droit à l'oubli, droit d'accès, droit de rectification ? Le règlement prévoit un exercice simplifié allant jusqu'à la suppression de liens ou d'in formations portant atteinte à notre vie privée L'entreprise est dans l'obligation si nous en faisons la demande de nous fournir l'ensemble des données dans un délai d'un mois et dans un format lisible pour l'usager·ère afin de faciliter leur exportation vers un autre opérateur En cas de problème, il suffit désormais de s'adresser à l'autorité de protection des données de notre pays, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise qui traite les données En France, il s'agit de la Cnil

En cas de violation de mes droits, l'entreprise responsable encourt une sanction pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % de son chiffre d'affaires mondial annuel L'association La Quadrature du Net a d'ores et déjà annoncé qu'elle engagerait dès le 25 mai une action de groupe contre les Gafam : https://gafam laquadrature net Tout va bien dans le meilleur des mondes et nous voici donc sauvé·e·s ! Pas tout à fait encore, hélas De très nombreux régulateurs européens, en premier lieu desquels la Cnil affirment ne pas avoir les moyens d'assurer ces nouvelles missions Il est très probable que l'apparition de ce nouveau règlement ait un effet « anesthésiant » chez beaucoup d'utilisateur·trice·s qui relâcheront leur vigilance à l'égard de ces services et applications qui, rappelons le encore et encore ont fondé leur modèle économique sur la collecte et la revente de nos données

Ne doutons pas un seul instant de leur capacité à contourner cette réglementation et leur capacité à obtenir, avec notre consentement, les données dont elles ont besoin pour assurer leur croissance À titre d'exemple, cet extrait d'un article relevé sur zonebourse com : « Les informations personnelles contiennent des informations utiles au business Avec la GDPR [...] L'attention au contenu et la typologie des informations va donc s'accroître... Et mener les équipes vers de nouveaux enseignements qui n'attendaient que ça Tout comme les moteurs ont appris à tirer plus d'énergie avec moins de carburant fossile, les organisations apprendront à tirer plus d'idées d'informations plus difficiles à obtenir » Alors, plus que jamais il nous appartient de sensibiliser, former, accompagner ■

Pascal Gascoin

Un manifeste d'engagement

Christian Gautellier
Directeur national des Ceméa,
en charge de la communication,
des publications, du Pôle médias,
numérique, éducation critique
et engagement citoyen,
Président du Collectif Enjeux e-médias

La réalité du monde numérique, c'est sa domination par de grandes industries privées, capitalistiques, qui ont pour finalité le profit, principalement par captation des données personnelles et monétisation de celles-ci, tout en échappant aux règles fiscales économiques de base de nos démocraties. C'est aussi, la faible présence voire l'absence du service public, à travers l'existence d'entreprises publiques fortes, laissant ainsi le champ libre à des plate-formes et contenus numériques, matricés par la publicité et de puissantes stratégies marketing, pour s'adresser aux enfants et aux jeunes.

Mais, cette réalité, suite à plusieurs « faits d'actualité [1] » récents (Snowden, Facebook et Cambridge Analytica), on pourrait d'ailleurs dire « scandales » portant atteinte à notre fonctionnement démocratique même, c'est aussi un regain de débats sur la nécessaire régulation de ce capitalisme effréné et de la marchandisation globale de nos vies humaines. Sans oublier la mise en avant de la place du service public dans cette marchandisation et « uberisation » de notre société... Des entreprises publiques de l'audiovisuel et du trans-média doivent exister pour être capables de faire front face à Netflix et à l'hégémonie culturelle des géants américains du « divertissement ». Le débat pose ainsi, le nécessaire renforcement de l'offre publique de contenus de création, d'information et de divertissement – *cf.* le débat à venir sur la loi sur l'audiovisuel public, en France.

1. Cambridge Analytica (CA), CA est accusée d'avoir siphonné les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook, et d'en avoir fait usage pour établir des profils «psychographiques» à des fins de ciblage politique pro-Trump et pro-Brexit.

Sans être trop facilement optimiste, l'on peut souligner en matière de protection des données personnelles, quelques avancées du côté européen, à travers la mise en vigueur depuis le 25 mai 2018, de la RGPD (Règlement général sur la protection des données) même si l'on est loin d'avoir « régulé » les Gafam. En effet une régulation devrait intégrer une remise en cause de leurs stratégies de défiscalisation permanentes. Le développement des alternatives portées par les acteurs du « libre », la prise de conscience plus forte de l'enjeu de l'éducation aux médias, à l'information dans un contexte où l'on voit quotidiennement les dégâts de la désinformation, des théories du complot sur les jeunes, sont autant de points d'appui pour construire d'autres pratiques et usages des plateformes et médias numériques.

Des engagements face à cette marchandisation globale

Dans ce contexte, les Ceméa France ont travaillé sur l'écriture d'un manifeste qui les engage sur un certain nombre de principes, de valeurs et mises en action de ceux-ci ou de ces dernières, au quotidien. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont ils font partie et aujourd'hui ceux de l'économie collaborative, développent depuis leurs origines, un autre projet ancré dans des valeurs non marchandes, de partage, d'intérêt général, en écho à celles de l'école et des institutions éducatives, des services publics, qui sont fondées sur l'émancipation, l'égalité et la citoyenneté.

Les enjeux de ce manifeste sont d'articuler les valeurs et les orientations fortes des Ceméa et de l'économie sociale et solidaire, en écho avec la réalité de la société de l'information, et avec les pratiques de chacun, pour bâtir une société de partage renforçant les droits humains. Ce manifeste affirme également des revendications éducatives et des combats à mener auprès des instances de régulation ou des lieux institutionnels français ou européens, notamment à dimension de service public, et pose des orientations en termes de repères éthiques et d'engagement citoyen, à mener seuls ou en partenariat.

– Le libre accès au numérique est un droit fondamental car il favorise des formes de partages et d'usages diversifiés, créatifs de valeurs tant pour le citoyen que pour la collectivité. Des alternatives existent pour promouvoir du « commun » non marchand, libre et partageable.

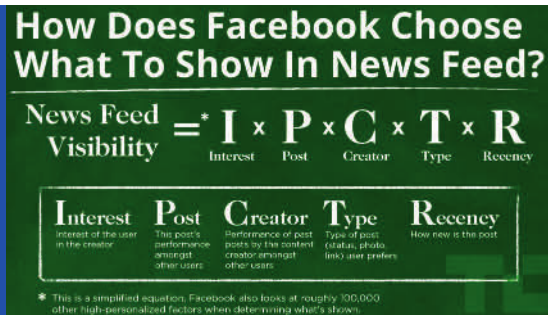

– L'internet, plus généralement, transforme notre rapport au monde et aux autres. Conscients de ses immenses potentialités, nous sommes sensibles également aux risques nouveaux comme aux bouleversements qu'il génère.
– Le développement durable de la société numérique est un enjeu majeur pour notre société post-industrielle. Ce développement ne sera possible qu'en maîtrisant son impact énergétique sur la planète.
– Une régulation de cette économie soumise au seul profit, assise sur des repères éthiques solides et juridiques est nécessaire au regard des valeurs de l'Éducation nouvelle et de l'économie sociale et solidaire. Le renforcement de l'offre publique de contenus est essentiel, ancré dans un service public soutenu et soutenant la création.
– L'éducation critique aux médias, et à l'information est à développer pour tous, enfants, jeunes, adultes, permettant à chacun de se construire comme citoyen dans notre société de l'information et du numérique.

À travers cette charte [2], les Ceméa, acteurs de l'économie sociale et solidaire, mouvement d'Éducation nouvelle, veulent affirmer qu'un Internet citoyen et les systèmes d'information numériques sont des questions qui nous concernent tous et toutes et en permanence. Les Ceméa s'engagent à construire l'avenir en respectant les principes suivants et en se mobilisant sur plusieurs orientations majeures : le respect et la protection des données personnelles ; la portabilité des données personnelles et le droit au déréférencement ; la pluralité des environnements logiciels et des moteurs de recherche : la promotion des communs volontaires ; la frugalité des systèmes informatiques et la préservation de la planète ; une formation citoyenne critique et une éducation aux médias et à l'information. L'actualité de ces derniers mois, dans cette « société du numérique » nous ramène donc aux fondamentaux de toute éducation qu'elle soit populaire ou nouvelle. Dans cette actualité, s'entrecroisent oublis de l'histoire, désinformation, marchandisation exacerbée des interactions humaines, monétisation des choix à travers des pratiques consuméristes démultipliées, individualisme forcené et mouvements extrémistes. C'est dans ce contexte qu'un mouvement d'éducation comme les Ceméa, porte avec force, dans ce manifeste, le triple défi de l'éducation, d'une économie du partage et des pratiques démocratiques. Les Ceméa ne veulent pas laisser aux grands groupes du numérique, l'éducation comme terrain de jeu mondial fructueux... et ils réaffirment l'enjeu du droit, du respect des faits contre les mensonges, les manipulations et autres propagandes toxiques.
La contribution éducative et culturelle de l'Éducation populaire et donc des Ceméa est politique. Elle passe au-delà d'un discours (nécessaire) porteur de revendications citoyennes et de dénonciations, par de l'action sur tous les terrains des loisirs, de l'action sociale et de la médiation culturelle, de l'éducation formelle et non formelle, par des projets avec tous les publics, enfants, jeunes, parents, tout « adulte éducateur », au regard de leur identité de mouvement d'Éducation nouvelle. ■

2. Voir le texte intégral *in Ven* 567, juin 2017.

Décentralisé

Les acteurs majeurs de l'internet sont devenus de véritables pieuvres : Facebook possède WhatsApp et Instagram, Google détient You tube et Waze, Microsoft distribue Skype...
Par ailleurs, la taille de ces acteurs bride l'innovation
L'intelligence d'internet doit reposer sur chaque acteur.actrice du réseau dans une dynamique de partage de pair.e à pair.e, pour éviter de créer un Minitel 2.0.
Toutes les conditions techniques et logicielles sont désormais réunies pour favoriser l'émergence d'un internet décentralisé dans lequel nos données ne seront plus stockées dans des silos, attendant d'être analysées et utilisées à des fins commerciales, politiques... mais dans des « AMAP du numérique »
C'est bien là l'un des nouveaux combats de l'Éducation Populaire au XXIe siècle.

Mes données, mon précieux

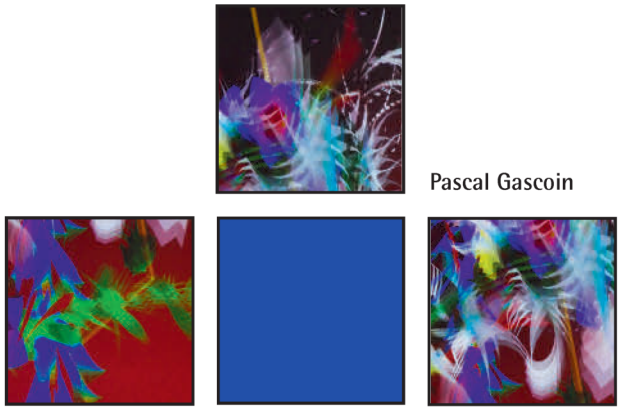

Pascal Gascoin

En 2006, douze ans déjà, Richard Stallman[1] déclarait au journal *Libération* : « Toutes les libertés dépendent de la liberté informatique, elle n'est pas plus importante que les autres libertés fondamentales mais, au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur, on en aura besoin pour maintenir les autres libertés », dans une indifférence presque générale tant nous vivions déjà dans un monde techno-jubilatoire. À cette époque, Facebook n'a que deux ans, Twitter vient de naître, Google existe depuis dix ans via son moteur de recherche et a lancé deux ans auparavant son service Gmail, uber n'existe pas !

Sept ans plus tard en 2013, Edward Snowden[2] confirmait, preuves à l'appui ce que nous pressentions : la surveillance de masse par les états, les grandes entreprises est effectivement à l'œuvre. Stallman avait vu juste ; toute notre vie, de la liste de nos ami.e.s à nos habitudes de consommation, nos déplacements, la vitesse de frappe de nos doigts sur le clavier, le modèle de notre imprimante et la fréquence de nos impressions, sont autant d'informations précieuses méticuleusement collectées et utilisées.

Il y a quelques mois, Facebook était le centre d'un scandale de « fuite de données » (rappelons ici qu'il s'agit d'informations sur notre vie privée) ayant pu changer le cours de l'histoire à savoir celui du résultat de l'élection du président du pays le plus puissant du monde ainsi que le référendum britannique sur le Brexit ! Et pourtant rien ou presque rien n'a changé.

1. L'initiateur du mouvement du logiciel libre en 1986.

2. Edward Snowden ex CIA et NSA, inculpé le 22 juin 2013 par le gouvernement américain pour espionnage, vol et utilisation illégale de biens gouvernementaux.

Vers l'Education Nouvelle / Ceméa ©

Aujourd'hui, qu'avons-nous changé dans nos pratiques numériques ? Rien, ou presque rien, Stallman continue de ne prêcher que des convaincu.e.s, Edward Snowden est toujours « coincé » en Russie[3], Mark Zukerberg a entrepris son « tour du monde de la contrition » sur le mode : « Il est évident aujourd'hui que nous n'avons pas fait assez pour empêcher ces outils d'être utilisés de façon malintentionnée [...] Nous n'avons pas pris une mesure assez large de nos responsabilités et c'était une grosse erreur. C'était mon erreur et je suis désolé » et pose en photo sur le perron de l'Élysée au côté du président d'un pays dans lequel il continue à échapper à l'impôt !

Un voyage édifiant dans le passé

Sommes-nous à ce point déraisonnables ? Totalement sous emprise ? Désabusé.e.s ? Ou n'avons-nous effectivement rien à cacher comme on l'entend si souvent ? « Prétendre ne pas s'inquiéter pour sa vie privée parce que l'on n'a rien à cacher revient à dire que l'on se moque de la liberté d'expression parce que l'on n'a rien à dire », dit Edward Snowden. Amusons-nous (est-ce vraiment le bon terme?) à transposer notre comportement numérique sur celui de nos parents ou grands-parents « analogiques ». Arrivé.e au guichet de la poste, avant d'apposer son cachet sur le timbre de votre lettre, l'employé.e des PTT prend le temps de soigneusement noter dans un grand répertoire, votre nom, votre adresse, le jour et le nom et l'adresse du destinataire du courrier. Puis, à l'aide d'un coupe-papier, il.elle ouvre consciencieusement votre enveloppe et s'empresse de noter différents mots-clés contenus dans ce courrier. Imaginez-vous vos parents acceptant un tel comportement, pour autant qu'ils.elles aient vécu dans un pays démocratique ? C'est pourtant très exactement ce que nous acceptons d'une entreprise telle que Google lorsque nous utilisons le service Gmail. Continuons encore ce voyage dans le temps. De retour au guichet de la poste, nous souhaitons cette fois adresser un message urgent à l'un.e de nos proches. À une époque, on nommait ça un télégramme, on le payait très cher et la facturation s'effectuait au mot. Imaginons, qu'après que l'employé.e ait rédigé le message en question, en ayant pris soin d'en conserver une copie à l'aide d'un papier carbone afin de le ranger dans le grand classeur contenant toutes nos correspondances, il.elle vous demande de bien vouloir lui délivrer une copie conforme de votre carnet d'adresses à spirales ainsi que de votre emploi du temps de l'année passée et celle en cours afin qu'il puisse valider votre demande. Aucun doute sur le fait que jamais nos parents

3. Il a obtenu un droit de résidence jusqu'au 1er août 2020.

4. Mark Zukerberg : co-fondateur et PDG actuel de Facebook.

5. Ces exemples sont librement inspirés de la série « 21 degrés de liberté » écrite par Rick Falkvinge, fondateur du Parti Pirate suédois et traduite et publiée par l'équipe Framablog : https://framablog.org

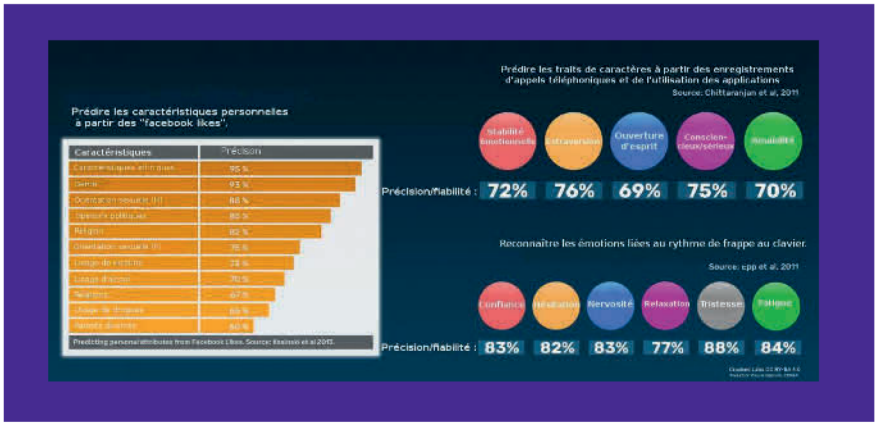

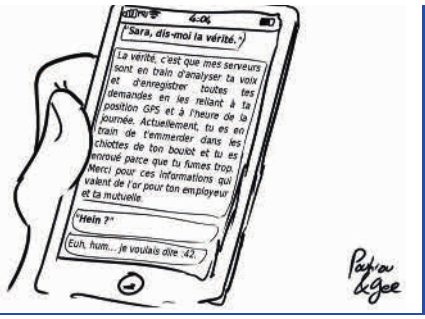

n'auraient accepté de telles conditions. Notre génération elle, le fait les yeux fermés afin de pouvoir être connectée aux grands médias sociaux sur lesquels il faut absolument figurer. Dernier exemple, même si l'envie est grande de les multiplier. Vous êtes au téléphone avec votre meilleur.e ami.e à qui vous vantez l'excellence du dernier 33 tours de votre artiste favori. Face à son insistance, vous acceptez d'en faire une copie sur une cassette audio et fixez un rendez-vous pour la lui remettre. À ce moment, une troisième voix surgit dans le combiné, calme et menaçante : « Vous avez fait mention d'un comportement interdit, votre interlocuteur.trice n'a donc pas été informé.e de votre accord. Veillez à ne plus renouveler ce type de propositions à l'avenir. » Nos parents n'auraient jamais accepté qu'une telle chose puisse se produire. Sauf à être réduits à vivre en dictature. À notre époque, Facebook se comporte quotidiennement ainsi lorsqu'elle considère, seul, comme « abusif ou indésirable » le lien que vous souhaitez transmettre à votre interlocuteur.trice. Ainsi en va-t-il du monde numérique dans lequel nous évoluons chaque jour, tout ceci se passant avec notre assentiment et à notre insu. Ces entreprises en savent désormais plus sur nous que nous n'en savons nous-mêmes, elles peuvent influer nos décisions, nos comportements, agir sur les démocraties. Tel est le monde que nous laissons en héritage à nos enfants.

Il est urgent d'être vigilant.e.s dans le choix de nos outils numériques

Il est pourtant encore temps de réagir, de reprendre le contrôle, tout simplement en privant ces compagnies (et souvent les états eux-mêmes) du précieux objet que sont nos données, ces fameuses « data ». Soyons vigilant.e.s dans le choix de nos outils numériques en n'utilisant que ceux qui respectent effectivement notre vie privée, agissons en citoyen.ne.s éclairé.e.s en imposant à nos gouvernant.e.s l'utilisation, tout au moins dans la sphère publique, de logiciels, de services, d'algorithmes dont le code est libre et ouvert et qui ne sont pas connectés à des tiers peu scrupuleux. Quant à nous, acteurs.trices de l'Éducation populaire, de l'Éducation nouvelle, il nous faut continuer sans relâche à sensibiliser, à multiplier les actions « d'éducation critique aux médias » afin de donner à chacun.e les moyens de comprendre et d'agir en citoyen.ne éclairé.e. Nous pouvons aussi agir pour que soit régulé l'usage de nos données par ces entreprises. Mais nous le savons bien au fond, la seule façon pour les utilisateurs.trices de limiter l'utilisation de leurs données personnelles par les réseaux sociaux est d'éviter tout simplement d'utiliser ces plateformes. Il nous faut donc aller plus loin, crier plus fort, afin que les citoyen.ne.s éclairé.e.s que nous avons formé.e.s puissent avoir un vrai choix. Les réseaux sociaux ne se limitent pas aux services proposés par les Gafam, de réelles alternatives libres, loyales, éthiques et solidaires existent. C'est à nous qu'il appartient de les faire connaître, d'en promouvoir les usages, de contribuer à leur amélioration. Le numérique n'est pas qu'un objet technique. Il est aussi politique, éthique, parfois même philosophique et donc objet d'Éducation populaire. Il est de notre devoir de permettre aux citoyen.ne.s d'inventer le futur numérique que nous voulons, pas celui qu'on nous laissera. ■

L'arroseur arrosé ?

Le nouveau colonialisme*

Jean-Yves Jeannas
Directeur-adjoint
à la direction de l'innovation pédagogique
à l'Université de Lille,
Membre du collectif Educnum de la Cnil
Administrateur Ied Paris

L'arrivée du numérique dans notre société est très récente à l'aune de l'histoire de l'Humanité. Le berceau de celle-ci se situant sur le continent africain, il est normal d'étudier de manière prospective les changements liés au numérique sur ce continent. J'évoquerai tour à tous les aspects économiques liés aux logiciels, puis les moyens d'accéder aux ressources numériques et enfin l'apport sociétal possible du numérique Libre et Loyal.

Témoignages d'une quinzaine d'années d'expériences

Mon expérience s'est construite autour d'actions que j'ai menées bénévolement. En voici deux illustrant les problèmes mais aussi les potentialités du numérique éducatif en Afrique. Lors d'un séjour professionnel pour l'AEFE [2] à Madagascar en 2003, j'ai pu profiter d'une semaine pour partir dans un petit village à l'extrême sud (Fort-Dauphin), j'y ai configuré le réseau de l'école primaire et surtout, j'ai aidé à la mise en place d'un serveur de connexion internet local, accompagné par le bureau de télécommunication. En formant localement quelques usagers.ères, j'ai participé au développement de cet internet local. J'avais l'intention de monter une maison du numérique pour mettre en place de la formation à distance, mais je n'ai pas réussi à trouver les crédits. En revanche, j'ai toujours en mémoire l'envie des protagonistes locales et locaux. J'ai aussi, en 2010, accompagné une petite association dans le village de Thilogne au Sénégal, à quatorze heures en taxi-brousse de Dakar, à l'installation

1. In Antonio Casilli, *Liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?* Seuil 2010.

2. AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

d'une salle de cours informatique. J'ai effectué une semaine de formation de formateurs.trices auprès des professeur.e.s, avec un dispositif « fait maison », proche de la Moodlebox, boîtier à faible coût, résistant à la chaleur et à la poussière, regroupant un serveur web, un serveur wifi et des cours en lignes. L'expérience a été formidable, et j'ai pu observer l'intérêt des enseignant.e.s locaux impliqué.e.s non seulement dans l'usage pédagogique du numérique mais aussi dans la création de leurs ressources pédagogiques numériques – c'était l'objet de ma formation. Il devait y avoir une deuxième session, mais là encore les contacts et les financements ont manqué. Nous pourrions nous poser la question de la capacité des financeur.euse.s potentiel.le.s à différencier la forme du fond dans la présentation d'un projet. Développons maintenant ce que ces expériences m'ont appris.

L'écosystème des logiciels libres

Tout d'abord, un aspect important est l'aspect économique. La notion de « licence » n'est pas toujours exactement la même sur le continent africain qu'en Europe et la gratuité d'un logiciel libre n'est pas nécessairement un argument de poids, car les logiciels se « dupliquent » facilement et à moindre coût, et le contrôle des licences pas toujours efficace. Mais quelle que soit la licence du logiciel, la possibilité pour un produit numérique d'être dupliqué sans coût de reproduction est une immense chance. En effet, ce qui a fait la fortune de certaines sociétés hégémoniques productrices de logiciels (offrir des logiciels afin de rendre dépendante la population des utilisateurs.trices, comme une addiction) s'avère un moyen formidable de déployer des outils libres et des ressources ouvertes sur un continent où les ressources financières ne sont pas légion. Mais attention, il ne faut pas tomber dans le piège des logiciels propriétaires offerts (ou copiés illégalement), comme un appât, mais au contraire privilégier la diffusion des logiciels libres, comme biens communs de l'humanité, en accompagnant au maximum la participation locale au développement de ces logiciels, faisant par là même une double action : accompagner le développement économique et former les usagers.ères au numérique et à la collaboration internationale. Il en va de même pour les formats, car seul l'usage des formats ouverts réduira la dépendance potentielle aux logiciels propriétaires. De manière tragi-comique, c'est l'Europe, et notamment la France, qui sont les premières victimes de ce nouveau colonialisme numérique, en étant incapable de se libérer des billes de verres du colonisateur que sont les logiciels propriétaires avec leurs formats fermés qui impliquent la dépendance devant les fournisseur.euse.s de ces logiciels. Il en va de même pour les services en lignes déloyaux qui recueillent et analysent nos traces et nos données pour les exploiter commercialement et nous manipuler. C'est pourquoi l'Afrique pourrait éviter le piège dans lequel est tombée la vieille Europe si le continent parvenait à se développer économiquement au travers de la participation à l'écosystème du Libre et des formats ouverts. Cela doit nécessairement passer par une prise de conscience des dirigeant.e.s, mais aussi des organismes qui, sur le terrain, forment et aident la population dans son développement. Celles et ceux-ci peuvent utilement demander l'assistance d'associations spécialisées comme

Vers l'Education Nouvelle / Ceméa ©

l'Aful[3] (aful.org). Il ne faut pas non plus négliger l'aspect écologique de l'usage de systèmes d'exploitations libres : en refusant l'obsolescence logicielle programmée, ils participent au développement durable, permettent une économie circulaire des ordinateurs, et renforcent l'écosystème numérique local. En effet, mettre un système d'exploitation libre sur un ordinateur de quelques années lui redonne une seconde vie, et permet d'économiser l'achat d'un nouveau et aussi de ne plus gaspiller les éléments le constituant, qui peuvent de plus être toxiques. Sur un autre plan, la possibilité d' utiliser des ressources en ligne Ouvertes et Libres est un formidable levier qu'il faut actionner pour diffuser la connaissance.

Un accompagnement et une formation sont nécessaires

Toutefois, mon expérience me montre qu'il faut prévoir un accompagnement pour que l'on puisse planter la petite graine de l'accès aux ressources en ligne, et, pour ma part, je continue à proposer mes services bénévoles afin de monter des dispositifs sur place qui accompagnent les apprenant.e.s afin de leur donner l'autonomie dans leurs apprentissages, et aussi pour qu'ils.elles puissent essaimer autour d'eux. Je crois fortement à la création massive de ressources sur smartphones (le « mobile first »), car l'Afrique[4] dispose peu de réseaux câblés, mais les réseaux hertziens étant plus faciles et moins coûteux à déployer, un maximum d'usagers.ères pourront avoir accès à un smartphone (ou une tablette) pour commencer leurs apprentissages. Cette création doit être faite sur le terrain et surtout pas à l'extérieur ou totalement à distance. Les usagers.ères doivent être impliqué.e.s, de manière à ce que la culture locale soit intégrée aux dispositifs de formation. C'est pourquoi je crois que

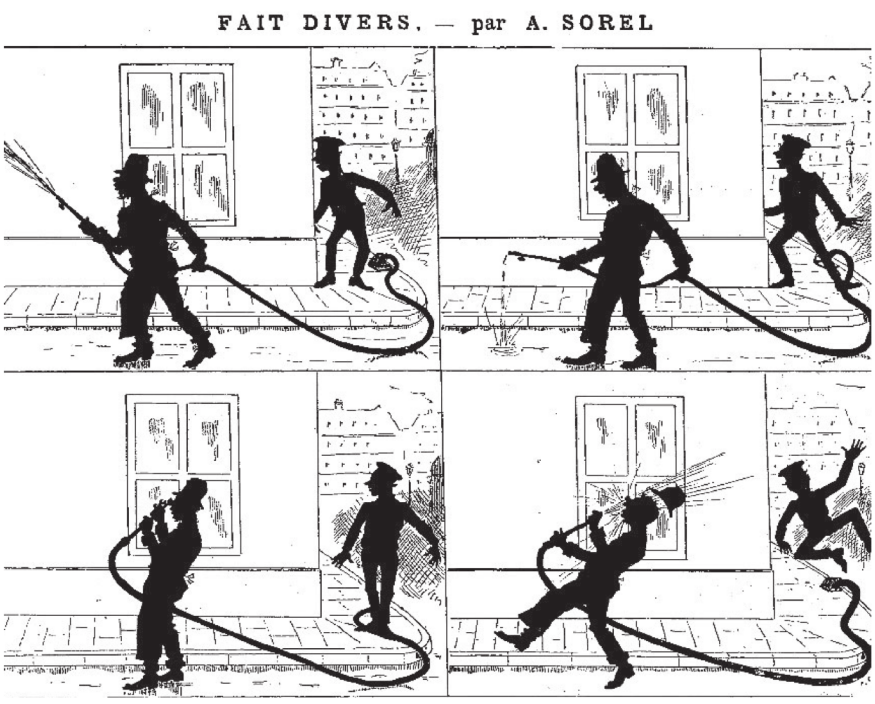

3. AFUL : Association francophone des utilisateurs de logiciels libres et de formats ouverts – Promotion et défense des libertés numériques

4. tout particulièrement Madagascar, Angola, Sénégal, Bénin et Afrique du nord.

la meilleure solution est la formation de formateurs.trices, qui pourront conseiller les personnes en charge du développement d'applications et aussi accompagner les dispositifs, tout en connaissant au mieux le contexte de leurs formations. Mon action est depuis toujours orientée vers la formation de formateurs.trices localement, c'est à mon avis une des conditions de réussite des projets. Des développeur.se.s d'application peuvent aussi participer à la formation locale de futur.e.s développeur.se.s, notamment des ingénieur.e.s techno-pédagogiques, dont le métier est de réaliser les outils pédagogiques numériques demandés par les enseignant.e.s, qui doivent devenir les maîtres et maîtresses d'ouvrage, même s'ils.elles ne sont pas encore formé.e.s à le faire.

Pour accéder aux ressources, il faut accompagner le développement de l'infrastructure sans fils de tout type (courte et longue portée) mais aussi mettre en place des tiers-lieux, qui peuvent parfois être virtuels dans un second temps. Ces tiers-lieux (maison du Libre, maison du numérique) doivent permettre de réunir les différents acteurs.trices de la formation au et par le numérique, et proposer à tous et toutes de venir s'y former mais aussi de devenir acteurs.trices de la formation de leurs pair.e.s. Cette implication de tous et toutes, avec l'accompagnement des bonnes personnes, est une des clefs de la réussite.

Motivation, mémorisation, mesure

Il est aussi possible d'utiliser des outils nomades simulant un internet local mais complet, comme une Moodlebox, petit serveur web et wifi, incluant un logiciel de formation hybride et pouvant contenir une multitude de cours et de ressources pour les personnes qui se trouvent autour. Cela permet, avec une vingtaine de smartphones, de transporter une salle de classe numérique dans l'équivalent d'une boîte à chaussures ! La recharge peut être assurée par un système de capteurs solaires et les smartphones peuvent être recyclés, et comme il n'y a pas de pièces en mouvement (ni disque dur ni ventilateurs), ce dispositif est peu coûteux et très résistant ; un millier d'euros maximum, beaucoup moins si les smartphones sont récupérés, la Moodlebox revient à moins de 100 euros.

Et comme je le répète à mes étudiant.e.s, les trois piliers de l'apprentissage sont la motivation, la mémorisation et la mesure. J'ai toujours constaté une énorme motivation pour l'apprentissage dans les pays africains, et ce serait dommage de ne pas l'exploiter, en n'apportant pas les outils et méthodes dont j'ai parlé dans cet article, et en n'aidant pas à leur développement. Pour la mémorisation et la Mesure, ce sera aux pays eux-mêmes de mettre en œuvre la formation et l'accompagnement de leurs enseignant.e.s, en n'hésitant pas à utiliser les outils et méthodes numériques (FOAD)) pour développer l'accompagnement méthodologique des apprenant.e.s et l'évaluation des apprentissages et des formations.

L'Europe est devenue le terrain de jeu des nouveaux colons du numérique : les Gafam et leurs alliés économiques, il serait réjouissant que l'Afrique soit moins dépendante, grâce à l'usage des logiciels et services Libres et surtout à la participation à cet écosystème. ■

Solidaire

Le numérique ne devrait pas diviser, fracturer nos sociétés mais au contraire être un vecteur de collaboration, d'entraide, d'une contribution collective. Le savoir comme médiation entre les humains, la relation comme identité. Le numérique doit être un outil pour sortir des assignations enfermantes et penser nos identités dans la relation à l'autre, au Tout-monde dans cette co-présence des univers, des imaginaires, des espaces et des temps. Comment transgresser l'ordre du profit capitaliste pour créer de la solidarité ?

La Silicolonisation est-elle inégalitaire ?

Yoann Jungling
Conseiller politique en charge de la numérisation à la fédération générale des travailleurs de Belgique Liège-Huy. Waremme

L'avenir est en marche ! Le progrès est à nos portes ! Les villes sont de plus en plus *smart*. Les rues de plus en plus inondées de jeunes coursiers à vélo Deliveroo, de chauffeurs Uber ou de touristes AirBnb. Les entreprises de plus en plus automatisées, robotisées pour libérer les travailleurs et travailleuses des tâches lourdes et répétitives. Les domaines de la santé, de la finance, du divertissement ou du droit, de plus en plus investis par des intelligences artificielles, comme Watson d'IBM. Les hôpitaux, les aéroports, les supermarchés, les hôtels accueillent de plus en plus de robots-steward comme Pepper. Les lieux d'échanges de plus en plus virtualisés, dématérialisés par les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram. Les informations privées de plus en plus accaparées par le traitement des données de Google. Bref, la numérisation est devenue omniprésente. Impossible d'y échapper. D'ailleurs pourquoi y échapper ? Les géants du web, les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ne tentent-ils pas tels des héros messianiques d'œuvrer pour un monde meilleur ? Les plateformes numériques n'engendrent-elles pas plus de partage, de solidarité et de respect de l'environnement ? Les robots ne permettent-ils pas aux individus de s'intéresser à des activités plus émancipatrices ? La numérisation est souvent avancée comme un tout positif, comme un progrès salvateur. Mais serait-elle exempte à ce point de critiques ? Le progrès numérique ne connaît-il aucune dérive ? Évolue-t-on vers un « mieux » ? Et surtout un mieux pour qui ? Pour toutes et tous ?

Vers l'Education Nouvelle / Ceméa ©

Malheureusement, l'image idyllique de la numérisation souffre de quelques hics. Certains faits viennent contredire l'idée d'un progrès bienfaisant. D'un point de vue général, la numérisation ne profite pas à tout le monde de la même manière. Plusieurs phénomènes en témoignent : la fracture numérique, l'accès et l'usage des outils numériques, la polarisation du marché du travail, le clivage propriétaire/locataire, la répartition des gains de productivité et l'idéologie dominante de la numérisation, profondément néolibérale et socle d'un système inégalitaire.

La fracture numérique, un problème d'accès et d'usage

Pour bénéficier de l'offre numérique, il faut logiquement détenir les outils et avoir accès à ces nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il faut donc posséder un ordinateur, une tablette ou un smartphone et une connexion internet. Ensuite, il faut, au minimum, maîtriser les compétences de bases nécessaires à leur usage. Or ces deux prérequis indispensables ne sont pas acquis par une partie de la population. C'est ce que l'on appelle la fracture numérique. Une ligne qui sépare celles et ceux qui possèdent et sont à l'aise avec ces technologies et les autres qui n'ont pas la chance d'y avoir accès ou se sentent exclu.e.s, dépassé.e.s ou stressé.e.s par elles. L'étude de cette fracture rend compte des inégalités produites par la numérisation. Selon l'indice relatif à l'économie et à la société numérique (DESI) de 2018, 81% des ménages ont adopté une connexion internet haut débit. Ce qui veut dire que presque un.e Belge sur cinq n'a toujours pas de connexion internet. Malgré tout, la Belgique se place à la 7e position, au-dessus de la moyenne européenne de 75%. Selon le même rapport, 44% des européen.nes manquent toujours des compétences numériques de base. Ce n'est pas rien. La fracture numérique est essentiellement expliquée par des raisons d'ordres socio-économiques. En fonction de l'âge, du niveau d'éducation ou du niveau de vie, un individu s'intégrera plus facilement ou non dans cette nouvelle ère. Pour le dire autrement, les personnes les moins diplômées, les plus âgées et les personnes sans activité économique sont fréquemment exclues du progrès. De ce fait, la fracture numérique résulte avant toute chose d'inégalités préexistantes. Peut-on dès lors appeler « progrès », un phénomène qui loin de diminuer, perpétue au contraire les inégalités sociales, économiques, géographiques et culturelles ? Les élèves issu.e.s de familles pauvres n'ont pas accès aux mêmes opportunités et aux mêmes outils que ceux de familles riches. Ils n'auront pas la dernière version payante d'un logiciel, le dernier ordinateur à la mode et ultra-performant ou la même assistance informatique.

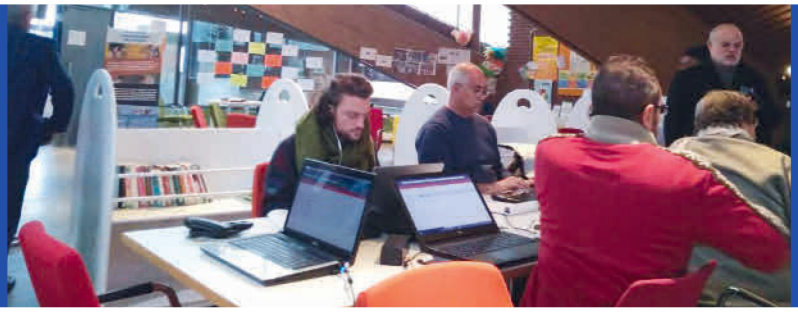

La polarisation du marché du travail, vers la création d'opposés

Dans un monde où 90% des métiers d'avenir nécessiteront des compétences numériques, résoudre la fracture numérique et surtout l'analphabétisme numérique est une obligation. Dans le cas contraire, le progrès numérique déjà actuellement teinté d'un goût de reproduction sociale, scindera la société entre travailleurs et travailleuses peu et hautement qualifié.e.s. La polarisation du marché du travail sera accentuée par la numérisation. Cette dynamique est à l'œuvre aujourd'hui avec d'un côté, les travailleurs à la tâche, les tâcherons modernes et les crowdworkers qui effectuent des microtâches abrutissantes sur les plateformes numériques et d'un autre côté, les génies de l'informatique, les programmeurs.euses, les codeur.euses et les nouveaux métiers numériques. Finalement, les clivages dominant.e.s-dominé.e.s et possédant.e.s-travailleur.euses ne disparaissent pas avec les évolutions technologiques. Ils se redéfinissent, se modernisent et changent d'espace et de lieu. La solution serait alors de former les citoyen.nes dès leur plus jeune âge pour qu'ils.elles aient les mêmes bases. Autrement dit, d'œuvrer pour l'égalité des chances, concept très à la mode et défendu par la Commission européenne. Mais comment assurer une bonne formation à chaque jeune dans un contexte de sous-financement des services publics, de privatisation et d'austérité ? C'est un manque criant de moyens et, malgré l'engouement général pour la numérisation, les fractures et les gouffres s'agrandissent. Plus encore, l'action ou l'inaction délibérée des décideur.euse.s politiques traduisent le caractère hautement idéologique de la fracture numérique. Derrière la numérisation de nos sociétés se cachent des enjeux et un projet de société qu'il incombe d'observer attentivement.

Le clivage propriétaire/locataire ou comment les plateformes font rêver les possédant.e.s

Une fois un accès à internet et des compétences acquises, les inégalités ne s'évanouissent pas pour autant. Le clivage entre propriétaire et locataire sur les plateformes numériques en est une belle illustration. Pour gagner de l'argent sur AirBnb, il faut une chambre, un appartement, une maison à louer. Pour gagner de l'argent sur Uber, il faut une voiture répondant aux critères de la plateforme. Pour gagner de l'argent en prêtant une tondeuse, en offrant des cours d'anglais ou en cuisinant un bon repas, il faut des avoirs et des connaissances. Mais tout le monde n'a pas la capacité d'acheter un appartement, de conduire une voiture ou d'être polyglotte. La numérisation assure le bonheur et les jours heureux des rentier.ère.s au détriment des dépossédé.e.s.

La robotisation, autre aspect de la numérisation, ne favorise pas non plus la lutte contre les inégalités. Grâce à elle, les entreprises réalisent plus de gains de productivité. Ces derniers pourraient réduire le prix de consommation du bien ou du service, augmenter le salaire des travailleur.euse.s ou réduire le temps de travail. Cependant, et en accord avec la logique du marché, ils sont redistribués aux actionnaires. En ce sens, la numérisation consolide la mauvaise répartition des richesses basée sur le clivage capital/travail.

* L'âge moyen des employés des entreprises de la Silicon Valley tourne autour des 30 ans.

L'idéologie de la Silicon Valley, source d'inégalités profondes

Au final, le monde du numérique dans son entièreté est taché de différences de traitements, de mauvaises répartitions des richesses et d'inégalités en tout genre. Et pour cause, l'idéologie des géants du web, des cavaliers des Licornes et autres patrons du futur reste avant tout néo-libérale. Profits exorbitants, dividendes aberrants, exploitation des personnes et des matières premières des pays du sud, technologies énergivores et polluantes, domination masculine, blanche et jeune, concurrence déloyale, politique monopolistique et agressive, spéculation, immunité juridique, ces entreprises et ces patrons sont le socle d'un système fondé sur les inégalités. Ces entrepreneurs de l'avenir, champions du classement Forbes, cumulent toujours plus de richesses dans un monde où les écarts entre les plus pauvres et les plus riches sont chaque année plus importants. Jeff Bezos, Bill Gates, Mark Zuckerberg, Larry Ellison, Larry Page, Sergey Brin, membres du top 10 des hommes les plus riches de notre planète détiennent autant ensemble que le PIB de la Belgique. La valorisation boursière de Facebook (480 milliards de dollars) équivaut également au Pib de la Belgique. Uber valorisé à presque 70 milliards de dollars engage 6700 employé.e.s, alors que le groupe Volkswagen pour la même capitalisation boursière engage 610 000 employé.e.s. L'ensemble de ces réalités ont la triste chance d'exposer le caractère absurde d'un progrès profondément inéquitable et injuste. Bien éloigné d'un « mieux » pour tous et toutes, le progrès issu de la numérisation sacrifie le bien-être de la majorité pour offrir une progression à une catégorie de personnes, les plus riches et les mieux outillées. Le seul progrès qui ait du sens, est celui qui sert l'intérêt du collectif et le bien-être commun. Un progrès juste et équitable qui use des avancées technologies et scientifiques pour le bonheur de chacun.e. Un progrès avant tout social qui lutte contre la spéculation, les paradis fiscaux, les monopoles, l'austérité, la détérioration des conditions de travail, l'exploitation du sud et les inégalités en tout genre. Ce progrès existe, du coopérativisme de plateformes à l'économie collaborative et circulaire, en passant par l'émergence des commons et de l'opensource, il est temps de choisir le bon chemin. ■